



numéro de série téléphone portable

Par **will1902**, le **03/07/2009** à **21:00**

Bonsoir à tous !

Je poste ici car personne dans mon entourage n'a pu répondre précisément à cette question.

En effet, je suis vendeur dans une enseigne commercialisant des produits informatique (portables, TV, téléphone....)

Il y a eu beaucoup de vol (on ne sait pas qui) ces derniers temps, et la direction veut renforcer le contrôle sur ses employés.

Ce matin, mon chef m'a demandé de marquer sur un papier tous les appareils personnels que je possède, avec leurs numéros de série...etc...

A-t-il le droit ?

Je ne souhaite pas communiquer mon numéro d'IMEI ou de série de mon Iphone, lequel est bien sur en vente dans le magasin...

Ais-je le droit de refuser ?

On peut faire tout et n'importe quoi avec ce genre d'information, alors je m'inquiète un peu..... En effet, toutes ces informations vont même être envoyés au siège à Paris.

Mon responsable m'a dit que si je refusait, je ne pourrais plus amener mon portable au travail, même dans mon casier.....

Please, help !

Par **will1902**, le **05/07/2009** à **13:17**

aucun avis ?